

**Arrêté n° 2022-arr-03-rh portant composition de la réunion
collégiale pour l'examen des dossiers de candidature aux
listes d'aptitude 2022**

Le président de l'Université de Lyon,

Vu la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels du MENJS et du MESRI ;

Vu les lignes directrices de gestion de la COMUE « Université de Lyon » relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels.

ARRETE

Article 1

Conformément aux lignes directrices de gestion de la COMUE « Université de Lyon » relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels, la composition de la réunion collégiale chargée d'examiner les dossiers de candidature aux listes d'aptitude 2022, qui se tiendra le lundi 24 janvier 2022, est arrêtée comme suit :

Experts

Prénom/Nom	Etablissement	Branche d'activité professionnelle
Philippe Sanchez	Ecole Centrale de Lyon	J-Gestion et pilotage
Yves Condemine	Université Lyon 3	E-Informatique, Statistiques et Calcul Scientifique
Florence Belaen	Université Lyon 2	F-Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs

Représentant de l'administration

Prénom/Nom	Fonctions
Jean-Luc Argentier	Directeur Général des Services
Annik Bourrel	Responsable des ressources Humaines
Florie Bouchard	Chargée de gestion des ressources humaines

Article 2

Le Directeur général des services de la COMUE « Université de Lyon » est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 19 janvier 2022.

M. Luc JOHANN
*Administrateur provisoire de la
COMUE « Université de Lyon »*